

Séance ordinaire du 14 mars 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatorze mars deux mille vingt-trois à neuf heures trente, en visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-02-06

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 14 mars 2023.

CE-2023-02-07

Rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées des bureaux de vote lors de l'élection partielle du district 12 – Christ-Roi du 19 février 2023

[Document d'aide à la décision BPE-2023-002](#)

Le rapport à l'effet que lors de l'élection partielle du district 12 – Christ-Roi du 19 février 2023, chaque bureau de vote a été établi dans un endroit accessible aux personnes handicapées, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-02-08

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-007](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-007, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-02-09

Désignation d'une représentante à la Table de concertation de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne

[Document d'aide à la décision ENV-2023-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de désigner madame Sylvie Leduc, conseillère en environnement à la Direction de l'environnement, à titre de représentante de la Ville à la Table de concertation de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne.

CE-2023-02-10

Financement de la dépense additionnelle relative à la démolition et de reconstruction de l'aire de jeux d'eau au parc Maréchal-Joffre

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-017](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense additionnelle relative à la démolition, la conception et la reconstruction d'une aire de jeux d'eau au parc Maréchal-Joffre, au montant maximum de 70 000 \$, à même le fonds parcs, terrain de jeux et espaces naturels.

CE-2023-02-11

Dépôt du compte-rendu de la réunion de la commission consultative de développement social et communautaire du 1^{er} décembre 2022

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-008](#)

Le compte-rendu de la réunion de la commission consultative de développement social et communautaire tenue le 1^{er} décembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2023-02-12

Bilan 2022 et Plan de déploiement 2023-2024 de la Politique de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-009](#)

Le *Bilan 2022* et le *Plan de déploiement 2023-2024* de la *Politique de développement social et communautaire* sont déposés, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce bilan et ce plan à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-02-13

Dépôt des listes des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 janvier 2023 et des listes des crédits additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2023-015](#)

Les listes des virements de fonds traités entre le 1^{er} et le 31 janvier 2023 et des listes des crédits additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d'information.

CE-2023-02-14

Financement de la dépense relative aux projets de logements sociaux

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement de la dépense relative aux projets de logements sociaux, en application de l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec, tel que précisé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2023-003, au montant maximum de 608 544 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2023-02-15

Adoption du Règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H0801 à même une partie de la zone d'habitation H0803, rue Corot, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-61.

CE-2023-02-16

Adoption du Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones M0881, H0883 et X0884 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-62.

CE-2023-02-17

Adoption du Règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1224 à même une partie de la zone L1321 et agrandir la zone L1321 à même une partie de la zone I1222, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-63.

CE-2023-02-18

Avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec intervenue avec Développement Boucher Bhérer inc. (terrain situé dans le parc industriel Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat intervenue avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-016, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-19

Aide financière au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul pour un projet de travaux d'infrastructures et pour l'acquisition d'un camion électrique

[Document d'aide à la décision DEV-2023-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 40 000 \$ au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul, pour son projet de travaux d'infrastructures et pour l'acquisition d'un camion électrique, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2023-02-20

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables

[Document d'aide à la décision APP-2023-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la première option de renouvellement du contrat pour la fourniture de bacs roulants et d'accessoires pour la collecte des matières recyclables et des matières compostables (appel d'offres 2022-50-17), attribué par la résolution CV-2022-04-59, adoptée le 13 juin 2022, pour une dépense totale de 214 579,40 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée d'un an, le tout conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2023-02-21

Attribution du contrat de service pour la pulvérisation d'herbicides sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision APP-2023-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de service pour la pulvérisation d'herbicides sur le territoire de la ville (appel d'offres 2022-50-155), pour le regroupement des lots 1 et 2, à Éco verdure, div. Vaporisation Québec inc., pour une dépense estimée à de 222 211,25 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-02-22

Modification du contrat relatif aux travaux de prolongement de la rue des Carrières

[Document d'aide à la décision APP-2023-046](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux de prolongement de la rue des Carrières (appel d'offres 2021-50-104), attribué par la résolution CE-2021-10-83, adoptée le 5 octobre 2021, au montant estimé de 139 797,24 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est un accessoire à ce contrat et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2023-046.

CE-2023-02-23

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation du 26 janvier 2023 et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-007](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de la sécurité publique et de la circulation tenue le 26 janvier 2023 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-007. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie de l'avenue Atkinson (secteur Pintendre) et sur une partie des rues Louis-Philippe-Guay (secteur Lévis), Déziel (secteur Lévis), Saindon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Pierre-Arthur (secteur Saint-Romuald) et Ernest-Lacasse (secteur Saint-Romuald).

CE-2023-02-24

Financement de la dépense relative aux honoraires professionnels, ainsi qu'aux travaux de divers projets de réfection de rues, incluant les infrastructures souterraines, la voirie et l'éclairage, aux honoraires professionnels, ainsi qu'aux travaux des projets d'infrastructures impliquant les actifs de production, de pompage et de traitement de l'eau potable et des eaux usées et aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2023-003](#)

Il est résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux honoraires professionnels, ainsi qu'aux travaux de divers projets de réfection de rues, incluant les infrastructures souterraines, la voirie et l'éclairage, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2023-003, au montant maximum de 1 148 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05, et au montant maximum de 9 542 500 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Il est également résolu d'autoriser le financement de la dépense relative aux honoraires professionnels, ainsi qu'aux travaux des projets d'infrastructures impliquant les actifs de production, de pompage et de traitement de l'eau potable et des eaux usées, tels qu'ils sont indiqués à cette fiche de prise de décision, au montant maximum de 16 727 700 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-76, et au montant maximum de 13 737 300 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-22-58.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour

l'année 2023, au montant maximum de 400 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

CE-2023-02-25

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 52.

Guy Dumoulin, vice-président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
